

PROFESSIONNELS

# LA NEF ET ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

OFFRE DE FINANCEMENT DEDIEE AUX PROJETS CITOYENS  
DE GRAPPES PHOTOVOLTAÏQUES



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

L'INVESTISSEMENT  
CITOYEN

la Nef  
finance éthique

## La Nef et Énergie Partagée, des valeurs communes au service des projets citoyens d'énergie renouvelable

Depuis sa création en 1988, la Nef met son expertise au profit des acteurs de la transition énergétique et accompagne les développeurs, installateurs et producteurs d'énergie électrique et thermique d'origine renouvelable : éolien, photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité.

Le secteur des énergies renouvelables représente **plus du tiers des prêts débloqués par la Nef** en 2017.

De son côté, Énergie Partagée est un outil d'investissement qui collecte l'épargne citoyenne partout en France pour l'investir en fonds propres dans de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

**La Nef et Énergie Partagée ont aujourd'hui la volonté d'augmenter le nombre de projets citoyens mis en service en facilitant l'accès des grappes photovoltaïques au financement.**

## Faciliter l'émergence de projets grâce à une offre de financement adaptée

### UNE OFFRE EN DEUX TEMPS

- > **Financement temporaire d'Énergie Partagée en fonds propres** pendant les phases de fin de développement et de construction via une avance en compte courant d'associé,
- > **Relai assuré par un financement bancaire de la Nef** à la mise en service des centrales.



### UNE OFFRE CONJOINTE

### POUR QUI ?

- > **Tout collectif ayant la volonté de lever des fonds citoyens** pour s'inscrire dans la transition énergétique.
- > **Des porteurs de projets de grappes solaires**, c'est-à-dire des groupements de plusieurs centrales construites et mises en service sur une période de 4 à 6 mois.

### LES +

- > **Accélérer la construction des centrales** via les fonds mis à disposition par Énergie Partagée avec l'assurance que cette avance se transformera en prêt bancaire.
- > Disposer d'un **interlocuteur unique**, ce qui permet de faciliter l'obtention du prêt bancaire rapidement.

## Les modalités de l'offre conjointe Énergie Partagée / la Nef

### ...> AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ D'ÉNERGIE PARTAGÉE

**Durée :** 0 à 6 mois

**Montant :** 0 à 250 000 €

**Taux :** fixe

### ...> TRANSFORMATION DE L'AVANCE EN PRÊT NEF

**Durée :** 0 à 18 ans

**Montant :** 0 à 250 000 €

**Taux :** fixe ou à palier



*Johann Vacandare, animateur du réseau Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables Occitanie (ECLR) dont le rôle est d'apporter conseils, expertises et ressources aux collectifs porteurs de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.*

« Au sein du réseau ECLR, nous accompagnons plusieurs projets de grappes photovoltaïques pour lesquels il est difficile de garantir une viabilité économique si un volume de toitures suffisant n'est pas engagé rapidement. Plus les mises en service tardent et sont espacées dans le temps, plus les problèmes de trésorerie se font sentir et érodent la motivation des collectifs - souvent bénévoles.

La solution proposée par Énergie Partagée et la Nef me paraît particulièrement pertinente : elle permet d'accélérer la réalisation de plusieurs toitures grâce à la libération par Énergie Partagée de

comptes courants d'associés à court terme, et de refinancer ces comptes courants via une dette long terme réalisée par la Nef.

**L'accord réalisé entre Énergie Partagée et la Nef permet aux porteurs de projet d'éviter la recherche de garanties bancaires, que les dirigeants des sociétés locales citoyennes ont souvent du mal à obtenir.**

**Ce partenariat montre la convergence des intérêts entre deux grandes structures citoyennes et de l'économie sociale et solidaire, au bénéfice des projets citoyens. »**

## Contacts

**La Nef :** Marine GAUCHIER

Courriel : [m.gauchier@lanef.com](mailto:m.gauchier@lanef.com)

**Énergie Partagée :** Sylvain GOMBERT

Courriel : [sylvain.gombert@energie-partagee.org](mailto:sylvain.gombert@energie-partagee.org)

## LA NEF, RÉFÉRENCE DE LA FINANCE ÉTHIQUE

Acteur pionnier de la finance éthique en France, la Nef accompagne, depuis 1988, les professionnels, entreprises et associations qui construisent le monde de demain.

La Nef offre ainsi des solutions de crédit, d'épargne et de financement participatif orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

Culture de l'accompagnement et de la recherche de solutions, véritables expertises sectorielles, offre sobre et efficace, tarification juste et transparente, valorisation des projets au sein de la communauté Nef : les équipes de la Nef, présentes sur tout le territoire, réinventent le métier de banquier pour incarner pleinement le rôle de "partenaire financier" des professionnels qu'elles accompagnent.

Choisir la Nef, c'est rejoindre une coopérative aux valeurs et convictions fortes :

- Transparence totale : seul établissement financier français à publier chaque année la liste complète de ses financements ;
- Seul établissement financier agréé ESUS\*
- Aucune présence sur les marchés financiers

La Nef est un établissement agréé par la Banque de France et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, depuis 1988, date de sa création.

\*Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

## ÉNERGIE PARTAGÉE : L'INVESTISSEMENT CITOYEN

Énergie Partagée est un outil d'investissement qui collecte l'épargne citoyenne partout en France pour l'investir en fonds propres dans de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

Les porteurs de projets qui sollicitent Énergie Partagée ont en commun la volonté d'ouvrir leurs projets à la participation locale et citoyenne des habitants et des collectivités, dans l'intérêt du territoire.

Depuis sa création en 2011, Énergie Partagée a investi 10 millions d'euros issus de ses 5000 actionnaires solidaires dans plus de 40 projets éoliens, solaires, micro-hydroélectriques et de biomasse qui respectent la charte du mouvement.

En 2018, le parc des installations financées par Énergie Partagée représente 79 MW de puissance installée pour une production annuelle d'environ 155 GWh, soit la consommation de 48 000 foyers. Énergie Partagée est reconnu "Entreprise solidaire d'utilité sociale" et labellisée par Finansol.

**laNef**  
finance éthique

[www.lanef.com/professionnels](http://www.lanef.com/professionnels)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

L'INVESTISSEMENT  
CITOYEN

[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de tous les produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales.

[www.finansol.org](http://www.finansol.org)